

À l'heure où le gouvernement prépare une réforme du collège, Les 5 exigences du **SE-Unsa** pour cette réforme :

1. Une autonomie pédagogique reconnue dans un cadre qui garantit l'équité de traitement de tous les élèves

- ◆ Horaire élève identique, quels que soient leur niveau scolaire ou leurs aspirations.
- ◆ Diversification pédagogique par les projets, ou par un accompagnement adapté aux élèves.

2. Une autonomie pédagogique reconnue dans un cadre qui reconnaît l'équité de traitement de tous les enseignants

- ◆ Toutes les disciplines doivent contribuer de manière équitable au tronc commun et aux enseignements complémentaires, ainsi qu'à la maîtrise du socle commun.
- ◆ L'autonomie pédagogique permet de mener des projets qui tiennent compte des compétences des enseignants et des personnels éducatifs. Cette autonomie s'exerce dans un cadre qui reste national.

3. Une sécurisation des horaires d'enseignement

- ◆ Les horaires disciplinaires restent identiques et sont garantis dans les DHG (en grande partie dans le tronc commun, et en plus petite partie en enseignements complémentaires).
- ◆ Les moyens horaires affectés aux enseignants doivent augmenter pour permettre l'autonomie pédagogique, notamment par le développement du travail en groupe restreint.

4. Une organisation du temps scolaire plus favorable aux apprentissages

- ◆ La réforme du collège doit permettre de simplifier les emplois du temps des élèves.
- ◆ La réforme du collège est l'occasion d'organiser des EDT qui soient plus favorables aux apprentissages des élèves (moins de zapping disciplinaire, pause méridienne d'1H30).

5. Une réforme qui fait sens dans un projet global

- ◆ Les contenus d'enseignement doivent correspondre aux objectifs fixés par le socle commun, et être adaptés aux élèves d'aujourd'hui, aux questions qu'ils se posent.
- ◆ Le socle commun et les programmes renouvelés, doivent mettre l'accent sur la construction progressive des connaissances et compétences des élèves, dans des temps adaptés.